

Si les chemins de fer ont besoin de revenu supplémentaire pour répondre au relèvement des dépenses par suite de la hausse des frais et des salaires, fort bien, mais pourquoi l'Ouest serait-il le bouc émissaire? S'il faut augmenter le tarif-marchandises, assumons chacun notre part et ne laissons pas les provinces des Prairies porter tout le fardeau. Pour obtenir plus de revenu, s'il en faut, trouvons des normes équitables de manière que le fardeau soit réparti équitablement sur toute la population, et ne pèse pas surtout sur l'Ouest et les provinces Maritimes, et cela afin que les travailleurs reçoivent l'augmentation de salaires qu'ils méritent et que les chemins de fer obtiennent le revenu supplémentaire dont il ont besoin pour fonctionner efficacement.

On ne semble jamais tenir compte du progrès qu'ont accompli les chemins de fer depuis trente ans. J'en parle d'expérience, car il y a plus de trente ans, j'étais machiniste dans des ateliers ferroviaires. Une locomotive était alors fabriquée en un point divisionnaire, puis roulait sur une distance de 120 à 130 milles seulement avant d'être remise au point. Aujourd'hui, une locomotive franchit au moins trois points divisionnaires avant d'être soumise aux mesures d'entretien courant. En ce temps-là, les wagons étaient fabriqués pour porter 60,000 livres. Ils transportent maintenant 80,000 livres; quelques-uns 100,000 livres. Les trains de marchandises se composaient alors de 50 wagons. Aujourd'hui, dans les prairies, ces énormes locomotives tirent 100 wagons. Tous ces progrès et toutes ces améliorations ont dû permettre aux sociétés ferroviaires d'économiser.

Voyons l'injustice qui existe à l'égard des Prairies et le tarif que nous payons comparativement aux provinces centrales. Dans l'Ouest où le transport par eau ne fait pas concurrence, où le conseil du gouvernement provincial surveille le camionnage afin de l'empêcher de faire une concurrence active aux sociétés ferroviaires, ces dernières ont pu exiger le prix autorisé par la Commission des transports. Je citerai l'exemple consigné par l'honorable député de Lethbridge (M. Blackmore) il y a quelque temps à propos du fil de fer barbelé. Le député a montré que le transport de fil barbelé de Montréal à Vancouver, en petite vitesse, coûtait 95c. par 100 livres.

M. Blackmore: Soixante-quinze cents.

M. Bryce: Le prix est maintenant de 95c. A l'égard du même poids de fil barbelé expédié à Calgary, soit la moitié de la distance, le prix est de \$1.98 par 100 livres.

L'honorable député de Moose-Jaw (M. Thatcher) en a signalé un autre exemple, lorsqu'il

a parlé de la peinture. Le transport de la peinture de Montréal à Vancouver coûte \$1.50 les 100 livres; si l'envoi est fait à Calgary cependant, il coûte \$1.98 les 100 livres.

Le tarif moyen du transport du beurre par wagon de divers endroits des Prairies à Montréal est d'environ \$2.47 les 100 livres. Le tarif moyen cependant des endroits d'Ontario et Québec à Montréal est d'environ 60c. les 100 livres. La différence est donc énorme, en dépit de la distance beaucoup plus considérable.

Voyons le tarif du transport du bois d'œuvre par wagon. L'expédition d'un wagon de bois de Mégantic (Québec) vers l'Ouest, à une distance de 600 milles, coûte 24c. les 100 livres. L'expédition d'un wagon de bois semblable de Golden (Colombie-Britannique) vers l'Est à une distance égale de 600 milles, coûte 40½c. les 100 livres.

Je pourrais citer d'autres exemples du tarif pour démontrer qu'il y a inégalité de traitement; je veux cependant signaler d'abord que le tarif à l'égard du bétail, si important pour la province que je représente, est aussi partial. Le tarif à l'égard du bétail est le suivant:

Distance	Ontario et	
	Québec	Prairies
150 milles	20c.	22c.
200 milles	22c.	24½c.
300 milles	27c.	30c.
500 milles	36c.	40½c.

Il ne faut pas oublier que le producteur a d'autres frais que ceux de transport de son bétail jusqu'au marché central à Winnipeg. Il touche le prix versé à Toronto ou Montréal, moins les frais de transport jusqu'à ces marchés. Sauf erreur, la Confédération avait pour objet d'unir toutes les provinces, de les mettre à tous points de vue sur un pied d'égalité. Elles jouissent d'égalité politique, mais il me semble qu'on n'ait pas encore réalisé l'égalité économique. Le régime de tarif-marchandises en est un exemple frappant.

Le tarif est certes injuste pour les gens de l'Ouest. Il appartient à tous les députés de cette région du pays, quelle que soit leur affiliation politique, de voir à ce qu'on rectifie cette situation injuste, qui nous inflige un fardeau plus lourd que de raison.

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Fournier: Avant que vous déclariez qu'il est six heures, monsieur l'Orateur, je me permets de signaler que ce soir, quand l'honorable représentant de Selkirk aura terminé son discours, nous avons l'intention de proposer que la Chambre se forme en comité des subsides.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)